

Le pensum des constituants touche tout bientôt à sa fin

TROISIÈME LECTURE • Plus que trois jours de séance – dont deux cette semaine – et le texte sera fin prêt pour être soumis au peuple. La votation est prévue le 16 mai.



Les travaux menés depuis près de quatre ans par les **constituants** touchent à leur but. De quoi applaudir des deux mains. CHRISTOPHE BOSSET-PRISE EN JANVIER 2003



KESSAVA PACKIRY

Is doivent être contents, les constituants: jeudi et vendredi, ils abordent la troisième lecture de l'avant-projet. Le bout du tunnel, en quelque sorte, pour ces vaillants élus du peuple qui planchent depuis près de quatre ans sur l'élaboration de la nouvelle Constitution fribourgeoise.

Lors de ces deux jours de session, l'assemblée mettra l'avant-dernière touche au projet, en opposant le texte de la première lecture à celui de la deuxième. Au moins 114 votes seront nécessaires pour trancher entre les deux versions, souligne Antoine Geinoz, secrétaire général de la Constituante. Cette opération débouchera alors sur la version définitive du texte. Après un dernier examen par la commission de rédaction, le projet de Constitution fera l'objet d'un vote final, le 30 janvier. Il sera alors prêt à être soumis aux Fribourgeois le 16 mai 2004.

La deuxième lecture avait vu l'avant-projet perdre 12,6% de son

volume (calculé en caractères). Ou 14 articles, c'est selon. «De 159 en première lecture, il est passé à 145 articles, auxquels se sont ajoutées 9 dispositions finales», précise Antoine Geinoz.

DES VARIANTES OU PAS?

La troisième lecture se limitera donc, en principe, à l'élimination des divergences entre les deux précédentes lectures. Mais, selon le règle-

ment de la Constituante, elle peut s'ouvrir à d'autres propositions si la majorité absolue des membres (66) le décide. Enfin, au terme de cette session de deux jours, le plénum décidera s'il entend proposer aux citoyens des variantes sur certains points (trois au maximum).

Jeudi et vendredi, les choses devraient donc aller vite. «Pour une grande partie des votes, il ne devrait pas y avoir de grandes discussions»,

estime Antoine Geinoz. «Les solutions votées en deuxième lecture devraient le plus souvent être confirmées.» Ce qui ne veut pas dire que les options prises en première lecture sont définitivement enterrées, précise-t-il. KP

A l'ombre des autres objets

Le 16 mai, le projet de Constitution sera donc soumis au verdict du peuple. Ce même jour, les Fribourgeois auront à désigner un successeur au conseiller d'Etat Urs Schwaller, et devront également donner leur opinion sur – selon toute vraisemblance – pas moins de trois objets fédéraux. De quoi faire craindre à Antoine Geinoz, secrétaire général de la Constituante, que tous ces objets ne viennent faire de l'ombre à la nouvelle Constitution. Il s'agira donc de ne pas se faire oublier. Notamment en publiant, à l'intention de tous les citoyens du canton, une brochure «informative et attrayante», pour présenter le projet. Coût estimé de l'opération: environ 60 000 francs.

Que se passera-t-il si, par hasard, le peuple rejette le projet de nouvelle Constitution? Les constituants s'arracheront les cheveux. Surtout, ils devront remplir pour deux ans, afin de présenter un nouveau projet. Et si ce nouveau texte ne reçoit toujours pas l'aval du peuple? «Alors il faudra élire une nouvelle Assemblée constituante», précise Antoine Geinoz. KP

Quelques points chauds au menu

Si le gros du travail devrait rapidement être avalé, certains thèmes au menu de jeudi et vendredi susciteront toutefois de vifs débats. «Ce qui me fait peur, c'est le problème des langues, le sujet émotionnel le plus fort. Et, d'un côté comme de l'autre, personne n'est prêt à lâcher du lest», constate Adolphe Gremaud (ouv), qui présidera cette année l'assemblée. L'enjeu devrait porter sur le principe de territorialité, qu'un certain nombre de constituants alémaniques souhaitent biffer de la Charte. Du côté de la Communauté romande du Pays de Fribourg, on fait déjà savoir ses revendications (voir encadré).

Autre point sensible: les districts. Pour Denis Boivin, chef de groupe des radicaux, la Constituante prend un grand risque si elle décide de supprimer la notion de districts. La menace d'un refus en votation pèse

donc lourd. Elle avait d'ailleurs déjà pesé lors de la deuxième lecture: il avait fallu la voix prépondérante du président Christian Levrat pour que cette notion soit réintroduite, alors que l'assemblée l'avait écartée en première lecture.

TIRER À LA MÊME CORDE

Le droit de vote des étrangers? Au niveau communal, il a déjà passé le cap des deux lectures. Par contre, ce droit au niveau cantonal n'a pas résisté à la deuxième lecture. Selon Denis Boivin (r), la suppression devrait être confirmée. Enfin, le nombre de députés (110 ou 130) constituera très certainement un autre sujet brûlant. Le PACS (ou partenariat enregistré) pour couples homosexuels uniquement, accepté par près de 2 constituants sur 1 en deuxième lecture, doit encore voir son inscription confirmée.

Les chefs de groupe se sont-ils réunis, comme ils l'avaient fait avant d'aborder la deuxième lecture, pour s'entendre sur les principaux sujets de divergence? Non, confie Laurent Schneuwly, chef de groupe des démocrates-chrétiens. «Mais suivant certains résultats et les réactions qu'ils pourraient susciter dans la salle, il n'est pas exclu que nous décidions de nous concerter pour rouvrir éventuellement le débat.»

Chef de groupe des socialistes, Alain Berset rappelle pour sa part l'importance de tirer tous à la même corde. «Nous arrivons maintenant avec un texte qui me paraît représenter un équilibre. Notre groupe a perdu sur pas mal de points. Mais nous l'acceptons et n'allons pas remettre en cause le projet pour ça. Par contre, nous attendons des autres groupes qu'ils soient tout aussi constructifs.» KP

Les langues, toujours...

La Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF) remet ça: dans un communiqué diffusé hier, elle tient à rappeler aux constituants les critères qui lui permettront de soutenir le projet. C'est, évidemment, uniquement l'article des langues qui est visé. Pour la CRPF, seuls les deux premiers paragraphes de cet article sont utiles, voire nécessaires: l'un affirme l'officialité du français et de l'allemand, l'autre le principe de territorialité et la répartition traditionnelle des langues. «Tout le reste est soit déclamatoire (compréhension, bonne entente...), soit ambigu et dangereux, comme le libre arbitre des communes quant au choix de la ou des langues officielles, ou le rajout de dernière minute – proposition alémanique en 2^e lecture – de la notion de bilinguisme.» Mais quel bilinguisme, se demande la CRPF? «Celui des individus ou celui des territoires, zones grises en contradiction avec le principe de territorialité? Ce serait alors la porte ouverte à toutes les interprétations juridiques et à toutes les dérives.» La Constitution doit affirmer clairement des règles fondamentales et la loi doit fixer les critères d'application, notamment ceux du principe de territorialité, poursuit la CRPF. «Or l'exigence de cette loi manque dans l'actuel projet; les tribunaux devront probablement pallier un travail inachevé.» La Communauté romande du Pays de Fribourg invite donc les constituants à élaguer leur texte dans le bon sens. Si tel n'est pas le cas, elle ne soutiendra pas le projet. Et le combattra fermement. KP

CHIFFRES

Les activités de la police en résumé

CANTON • La semaine dernière, la Police cantonale a procédé à 15 arrestations. Elle est intervenue pour 6 voies de fait, 7 bagarres, 5 menaces, 113 vols toutes catégories confondues, 3 abus de confiance, 1 utilisation frauduleuse d'un ordinateur, 1 mise en circulation de fausse monnaie, 24 dommages à la propriété (16 sur un véhicule), 4 incendies, 1 affaire d'actes d'ordre sexuel, 3 infractions à la LF sur les stupéfiants et 2 à la LFSEE, 3 disparitions ou fugues (3 personnes retrouvées), 5 levées de corps, 1 accident de travail. Dans le cadre de la circulation, la police a constaté 16 accidents (8 faisant 8 blessés et des dégâts pour 291 000 francs); 6 fuites après accident, 4 cas de conduite sous le coup d'un retrait de permis. Dix-sept conducteurs avaient de l'alcool dans le sang (2 ont fait un accident), 1 des stupéfiants. De plus, 9 personnes ont été empêchées, à titre préventif, de prendre le volant.

EN BREF

Etre «branché» sur internet

COURS • La section fribourgeoise du Mouvement des aînés, en collaboration avec le Centre d'intégration socioprofessionnelle (CIS), offre la possibilité aux aînés de découvrir le fonctionnement d'un ordinateur ainsi que les mille et une facettes et surprises que réserve internet à la maison. Un cours personnalisé de dédramatisation de l'informatique se déroule sur cinq jours au CIS, route des Daillettes à Fribourg. Renseignements et inscriptions: CIS, Anne-Marie Clément, 026 426 02 11.

Appel aux témoins d'un accident

FRIBOURG • Un automobiliste de 63 ans circulait de la route Wilhelm-Kaiser vers la route des Arsenaux, dimanche à 14 h 50. Au giratoire de la rue de l'Industrie, il est entré en collision avec une auto circulant de la rue de l'Industrie en direction de Pérolles, informe la police, qui prie les témoins éventuels de prendre contact avec le CIG à Granges-Paccot, tél. 026 305 20 20.

A 113 km à l'heure dans un village

BUNDTELS • Le samedi 10 janvier à 17 h 30, lors d'un contrôle de vitesse effectué à Bundtels – où la vitesse est limitée à 50 km/h – le radar a enregistré le passage d'un automobiliste à 113 km/h, marge de sécurité de 6 km/h déduite, informe la police.

PUBLICITÉ



Jean-Pierre Siggen
Directeur de l'Union patronale du canton de Fribourg

Les PME ont besoin d'un réseau autoroutier fluide et efficace!
Oui au contre-projet

